

2015-11-123-DR/RH

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2015

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PLIE DU SEIGNANX

L'an deux mille quinze, le cinq novembre, à vingt heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. HERVELIN, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme CORRIHONS, M. LAURENT, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. SALLABERRY	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30

**2015-11-123-DR/RH - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PLIE TARNOS***Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recrutement des personnes en CAE (contrats aidés d'accompagnement à l'emploi) a été acté lors du Conseil du 18 juin 2015 pour la période 2015-2016.

Il indique qu'une collaboration est prévue avec le PLIE dans le cadre du recrutement et du suivi de ces CAE. Afin de formaliser ce partenariat avec le PLIE, une convention relative à la participation de la Mairie de TARNOS au processus d'insertion de bénéficiaires du PLIE du Seignanx dans le cadre de l'opération « Développement et mobilisation des contrats aidés » est proposée.

Cette convention concerne les parties prenantes suivantes : le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, structure porteuse du PLIE du Seignanx et la Mairie de TARNOS.

Monsieur le Maire souligne que le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx a la charge du dispositif du PLIE du Seignanx. A ce titre, le CBE du Seignanx bénéficie d'un appui financier du Fonds social européen pour mener à bien l'accompagnement socioprofessionnel de personnes en situation d'exclusion du marché du travail. En effet, dans le cadre de l'accompagnement prodigué par le PLIE du Seignanx, la mairie de Tarnos intervient en faveur de l'insertion des participants.

Elle participe ainsi pleinement à la construction de parcours, sous la forme de l'embauche de participants du PLIE du Seignanx.

A cette fin, la Mairie de Tarnos a recours au dispositif du Contrat Unique d'Insertion (CUI), usuellement sous forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour lequel elle bénéficie d'une aide de l'État versée par l'ASP. Deux CAE ont ainsi été recrutés à compter de septembre 2015 pour une durée de un an.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'examiner cette convention de partenariat ci annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la Circulaire ministérielle (DGEFP) n°2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1er janvier 2010

Considérant la délibération du 18 juin 2015 relative au recrutement de CAE au sein des services municipaux pour l'année 2015-2016

DELIBERE

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir avec le CBE, structure porteuse du PLIE du Seignanx.



INDIQUE que cette convention prend effet au 12 août 2015 et se termine le 31 décembre 2015.

INDIQUE que la collaboration entre le PLIE du Seignanx et la mairie de Tarnos est organisée dans le cadre d'un dispositif cofinancé par le Fonds social européen (FSE). A ce titre, le PLIE du Seignanx valorise les rémunérations versées par la mairie de Tarnos aux participants du PLIE qu'elle emploie.

DIT que les parties prenantes devront respecter chacune des obligations exposées dans la présente convention, garante de la bonne exécution de celle-ci.

AUTORISE Madame l'Adjointe au Maire, Isabelle NOGARO, à signer la présente convention de partenariat avec le PLIE.

Vote: 29

Pour: 29

M. le Maire ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 6 novembre 2015

Le Maire

